Pays de Brocéliande

Syndicat Mixte

Territoire d'avenir



Présentation du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande

Territoire d'avenir



Sommaire

Le Pays **P. 2**
Le mot du Président **P. 3**
L'historique **P. 4**
Le territoire **P. 5**
Le fonctionnement **P. 6**
Le budget **P. 7**
La gouvernance **P. 8**
Les services **P. 10**
L'organigramme - Nous écrire **P. 11**
Espace Conseil France Rénov' - *Conseil Rénov'Habitat* **P. 12**
Schéma de Cohérence Territoriale - *SCoT* **P. 13**
Fonds européens Leader 2023-2027 - *Liaison entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale* **P. 14**
Randonnée et accessibilité - *Itinérance touristique* **P. 15**
Contrat Local de Santé - *CLS* **P. 16**
Conseil Local de Santé Mentale - *CLSM* **p. 17**
Centre Local d'Information et de Coordination - *CLIC* **P. 20**
Projet Territorial de Prévention de la Perte d'Autonomie - *PTPPA* **P. 19**
Natura 2000 - *Forêt de Paimpont* **P. 20**
Système d'Information Géographique - *SIG* **P. 21**
Conseil de développement - *Participation citoyenne* **P. 22**

Le Pays

Le Pays est un territoire cohérent sur le plan géographique, culturel, économique ou social, à l'échelle d'un bassin de vie ou d'un bassin d'emploi. Il exprime la communauté d'intérêts économiques des communes ou des EPCI qui le composent.

Il sert de cadre à l'élaboration de stratégies territoriales partagées par les intercommunalités et leurs communes membres. Pour répondre aux enjeux de développement et d'attractivité qu'ils ont en commun, le Pays permet de faciliter la concertation et la coopération entre les gouvernances et de mutualiser une ingénierie technique partagée pour atteindre les objectifs.

Les principaux objectifs :

- Développer les atouts du territoire sur la base d'un projet partagé
- Mutualiser les dispositifs et outils à une échelle cohérente de projet
- Disposer d'une ingénierie de projet (financière et d'animation) au service des intercommunalités et communes
- Renforcer les solidarités réciproques urbain/rural

Notion de Pays

La notion de Pays est apparue en 1995 dans les différentes lois d'aménagement du territoire. La plus récente est la loi MAPTAM du 27 janvier 2014 qui permet l'évolution des Pays en Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux (PETR). Sous des formes juridiques qui peuvent être différentes, le Pays est principalement un territoire de projets pour fédérer les acteurs locaux et mutualiser des moyens autour d'un projet de développement durable et prospectif. Territoire vécu au passé comme au présent, le Pays de Brocéliande est un espace de projets, de concertation et d'actions portés en commun par les 3 Communautés de communes qu'il rassemble (Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Brocéliande communauté, Montfort communauté).

Le mot du Président



C'est quoi le territoire du Pays de Brocéliande ?

Le Pays de Brocéliande est un territoire où l'on vit, se nourrit, se soigne, bouge, apprend, travaille, se déplace, se divertit.

Un territoire inter générationnel où l'on grandit bien et où l'on vieillit bien ;
Où chacun peut s'impliquer dans la vie de sa commune ;
Où la nature, la forêt, la biodiversité sont préservées.

Un territoire sur lequel les projets se concrétisent.

C'est en tout ce à quoi aspirent et œuvrent chaque jour nos élus locaux.

À quoi sert le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande ?

Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande est un lieu d'échanges entre élus, de construction d'une vision commune d'aménagement et de développement du territoire, de prise en compte et de rééquilibrage des inégalités territoriales, de recherche de positions communes face aux enjeux auxquels nous sommes confrontés.

Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande est un acteur du service public, il contribue chaque jour à améliorer le quotidien des habitants du territoire.

Quelles sont les priorités du mandat 2026-2032 ?

Aux côtés des élus des 3 Communautés de communes membres du Syndicat mixte, je souhaite consolider ce qui a été initié au cours du précédent mandat en matière de prévention et promotion de la santé, de prévention de la perte d'autonomie, en partenariat avec l'ensemble des acteurs en santé du territoire.
Je souhaite également mettre en application les orientations de notre Schéma de cohérence territoriale, grand chantier du dernier mandat, en soutenant les politiques locales de l'habitat, des mobilités et des transitions.

Dans la continuité de Bernard Piedvache, dans un esprit de rassemblement et en synergie avec les territoires limitrophes et plus globalement en partenariat avec les institutions départementales, régionales, nationales et européennes, le Syndicat mixte continuera à bâtir l'avenir du territoire du Pays de Brocéliande.

Christophe Martins
Président

L' historique

AGROPOLE, les premiers pas

En 1990, une démarche s'engage pour un projet de développement local *Le pôle agro-industriel*, dénommé **Agropole** en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie de Rennes.

Le Pays de Brocéliande

En mars 1993, il devient **Association pour le développement du Pays de Brocéliande** ou **Pays de Brocéliande** pour le développement du territoire par l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet d'ensemble (charte et projet de territoire).

Une charte pour le Pays

Le 5 décembre 1994, la 1ère charte du Pays *Convention cadre de développement du Pays de Brocéliande* est signée avec l'Etat, la Région et le Département. Son enjeu *Créer un espace fort centré sur une véritable identité économique et une coopération avec le district de Rennes. Cet espace fort inclut une dimension sociale et culturelle spécifique, propre à fixer la population*.

La reconnaissance du Pays

- En 1996, par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI)
- Le 25 février 1997, par arrêté préfectoral
- En 1997, il reçoit le prix national de développement local pour son identité territoriale
- En 1998, par la DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale) comme Pays exemplaire

Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire

Le 25 juin 1999, cette loi conforte **le Pays comme territoire de référence pour la politique d'aménagement du territoire**. Dans ce cadre, le Pays de Brocéliande poursuit sa démarche et opte pour une nouvelle logique de développement local : le projet global.

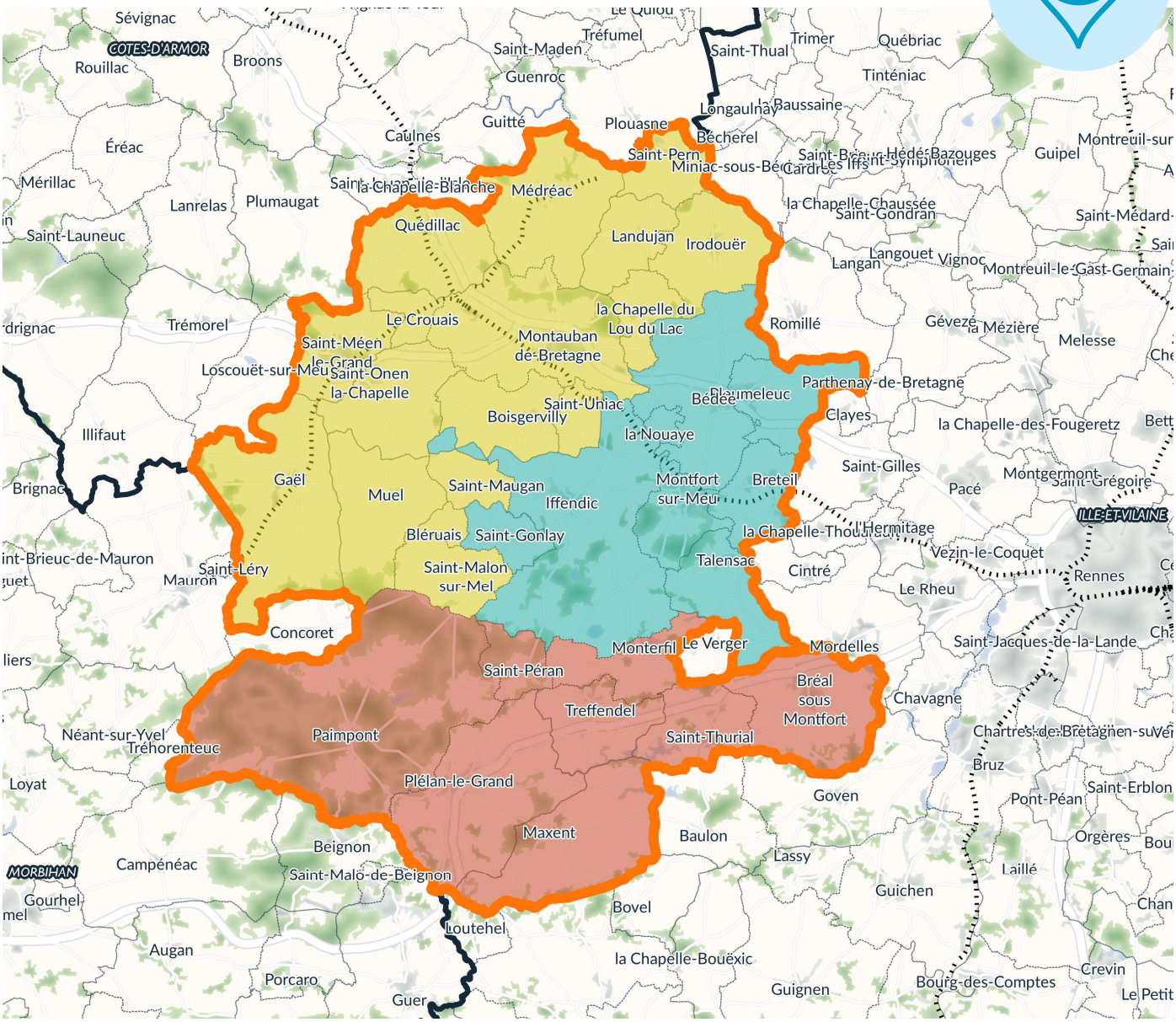
Eté 2001

L'Etat, la Région et le Département se mettent à l'heure des Pays. Les politiques territoriales se dimensionnent à l'échelle des Pays. De moyens nouveaux permettent de mener plus d'actions. D'association loi 1901, **le Pays devient Groupement d'Intérêt Public (GIP) de développpement local** afin d'offrir des garanties juridiques et financières. C'est un accélérateur à l'oeuvre décentralisatrice.

Janvier 2014 : Naissance du Syndicat mixte du Pays de Brocéliande qui positionne le Pays au service des collectivités qui le composent pour :

- Renforcer la complémentarité et la synergie des actions avec celles portées par les communes et les intercommunalités
- Donner une meilleure lisibilité aux actions et missions du Pays
- Optimiser la gouvernance et les coûts : fusion du Syndicat mixte du SCoT, du GIP Pays et du CAUDEHM (CLIC)

Le territoire



Notre territoire

Une région La Bretagne | **Un département L'Ille-et-Vilaine** | **3 EPCI** | **33 communes** | **844 km² 75 097 habitants[1]**

Bédée, Bléruais, Boisgervilly, Bréal-sous-Montfort, Breteil, Le Crouais, Gaël, Iffendic, Irodouër, La Chapelle-du-Lou-du-Lac, Landujan, Maxent, Médréac, Montauban-de-Bretagne, Monterfil, Montfort-sur-Meu, Muël, La Nouaye, Paimpont, Plélan-le-Grand, Pleumeleuc, Quédillac, Saint-Gonlay, Saint-Malon-sur-Mel, Saint-Maugan, Saint-Méen-le-Grand, Saint-Onen-la-Chapelle, Saint-Péran, Saint-Pern, Saint-Thurial, Saint-Uniac, Talensac, Treffendel

[1] *Source fiches DGCL EPCI / populations DGF 2025*

3 intercommunalités membres

broceliande communauté

MONTFORT communauté

Communauté de communes Saint-Méen Montauban

Le fonctionnement

Le Conseil syndical

Instance décisionnelle

Le Syndicat mixte est administré par un Conseil syndical de 23 membres élus avec voix délibérative émanant des communes et Communautés de communes de Brocéliande communauté, Montfort communauté et Saint-Méen Montauban.

Le Conseil compte également des personnes associées du territoire, avec voix consultative :

- Les Conseillers régionaux
- Les Conseillers départementaux

Ainsi qu'un représentant de la/du/d':

- Chambre d'agriculture
- Chambre de métiers et de l'artisanat
- Chambre de commerce et d'industrie
- Conseil de développement
- Initiative Brocéliande

Il dispose d'une compétence générale pour gérer les activités du Syndicat mixte.

Le Bureau

Instance exécutive

Pour faciliter la gestion courante, le Bureau prépare les réunions et exécute les décisions du Conseil syndical.

Il est composé du/des/de :

- Président
- 5 Vice-présidents
- 3 délégués syndicaux

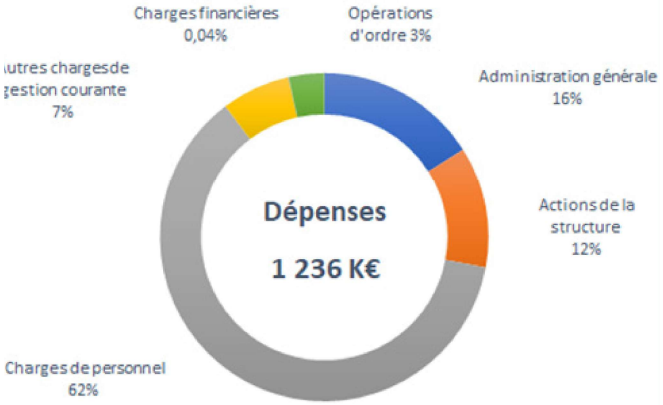
Les commissions

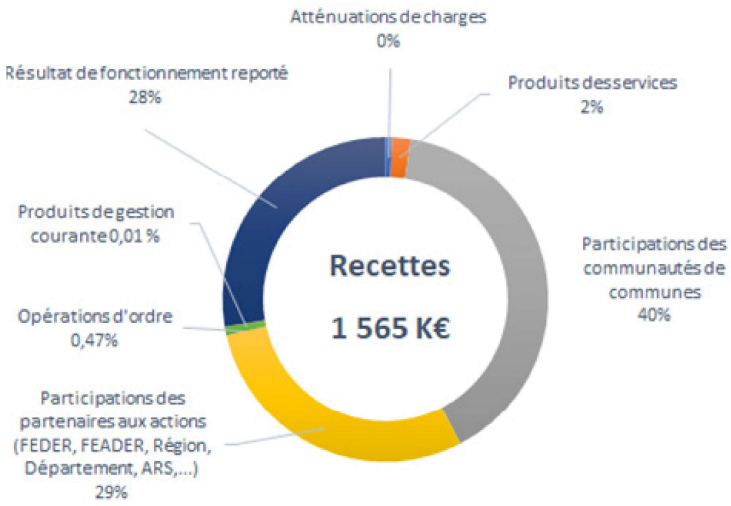
Instances de réflexion

- Pilotées par le Président et les Vice-présidents
- Espace de réflexion, de débat et de propositions à soumettre au Bureau
- Membres : élus locaux (EPCI et communes)

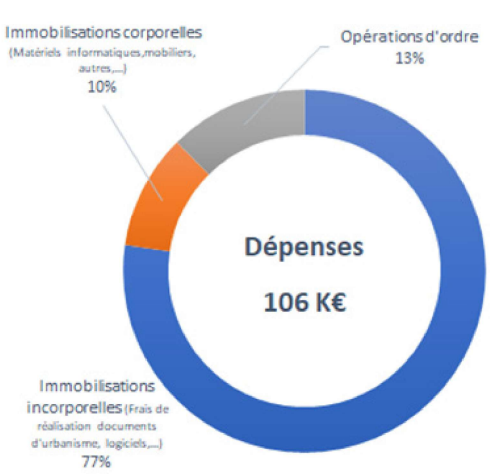
Le budget

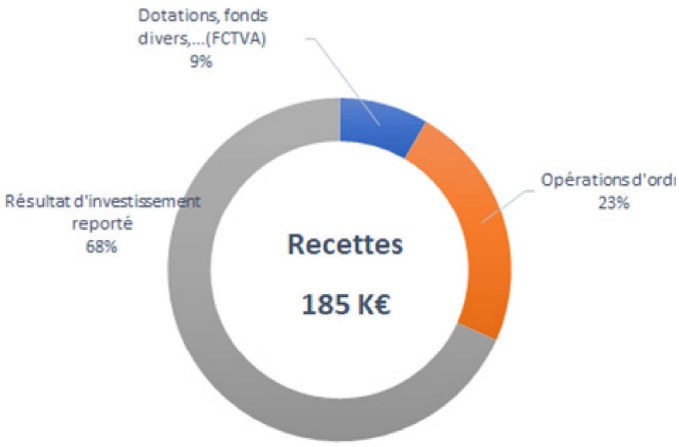
Fonctionnement





Investissement





La gouvernance

Les élus du mandat 2026-2032 se sont installés le 19 mai 2026. Ils ont élu leur Président, Christophe Martins, et constitué leur Bureau.

Les membres du Bureau



Christophe Martins
Président
Président de Montfort communauté
Maire d'Iffendic



Magali Gautier
Vice-présidente en charge de la rénovation de l'habitat
Vice-présidente de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Maire de Médréac



Sophie Bléjean
Vice-présidente du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
Vice-présidente de Brocéliande communauté
Adjointe au Maire de Maxent



Chrystèle Bertrand
Vice-présidente en charge du développement local
Vice-présidente de Montfort communauté
Adjointe au Maire d'Iffendic



Mickaël Le Bouquin
Vice-président en charge de l'autonomie/bien vieillir
Vice-président de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Maire d'Irodouër



Casimir Lechevalier
Vice-président en charge de la prévention et promotion de la Santé
Vice-président de Brocéliande communauté
Conseiller municipal de Monterfil



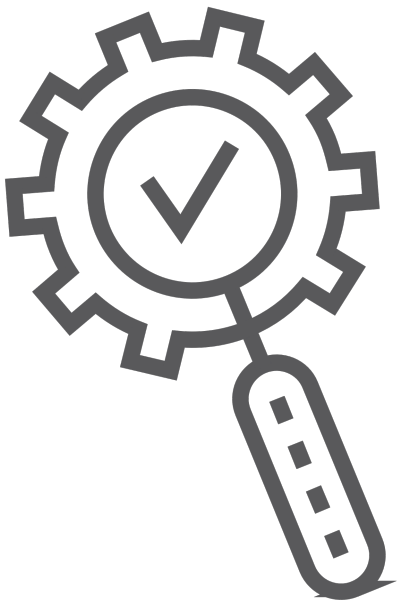
Patrick Herviou
Conseiller syndical
Président de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Adjoint au Maire de La Chapelle du Lou du Lac

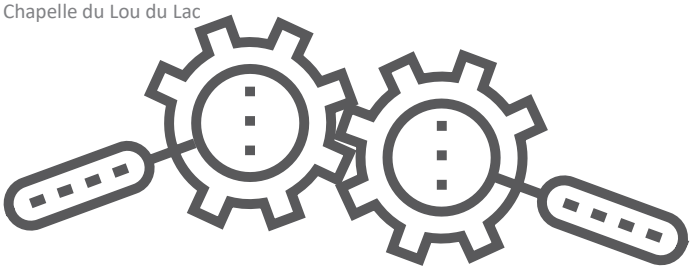


Roland Hercouët
Conseiller syndical
Président de Brocéliande communauté
Adjoint au Maire de Bréal-sous-Montfort



Joseph Thébault
Conseiller syndical
Vice-président de Montfort communauté
Maire de Bédée





Les conseillers syndicaux - *Avec voix délibérative*



Annick Aubin
Conseillère syndicale
Conseillère communautaire de Brocéliande communauté
Maire de Saint-Thurial



Claire Desmars
Conseillère syndicale
Vice-présidente de Brocéliande communauté
Conseillère municipale de Paimpont



Stéphanie DUMAND
Conseillère syndicale
Conseillère communautaire de Brocéliande communauté
Adjointe au Maire de Bréal-sous-Montfort



Éric VALLET
Conseiller syndical
Conseiller communautaire de Brocéliande communauté
Conseiller municipal délégué de Plélan-le-Grand



Fabienne BONDON
Conseillère syndicale
Vice-présidente de
Montfort communauté
Maire de La Nouaye



Fabrice DALINO
Conseiller syndical
Conseiller communautaire de Montfort communauté
Conseiller municipal de Montfort-sur-Meu



Régine Lefeuvre
Conseillère syndicale
Vice-présidente de Montfort communauté
Adjointe au Maire de Bédée



Renan Parthenay
Conseiller syndical
Conseiller communautaire de Montfort communauté
Conseiller municipal délégué de Montfort-sur-Meu



Anne-Sophie Patru
Conseillère syndicale
Secrétaire adjointe du Bureau de Montfort communauté
Conseillère municipale de Pleumeleuc



Etienne Bonnin
Conseiller syndical
Conseiller communautaire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Maire de Saint-Maugan



Marie-Hélène Le Pape
Conseillère syndicale
Conseillère communautaire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Conseillère municipale de Saint-Méen-le-Grand



Christelle Nogues
Conseillère syndicale
Conseillère communautaire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Adjointe au Maire de Gaël



Vincent Palaric
Conseiller syndical
Conseiller communutaire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Adjoint au Maire de Montauban-de-Bretagne



Sophie Rabory
Conseillère syndicale
Vice-présidente de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Maire de Boisgervilly

Avec voix consultative



Claudia Rouaux
Conseillère syndicale
Conseillère régionale
Députée 3ème circonscription



Anne-Françoise Courteille
Conseillère syndicale
Vice-présidente du Conseil départemental



Charlotte Faillé
Conseillère syndicale
Conseillère départementale
Adjointe au Maire de Irodouër



Jean-François Bohanne
Conseiller syndical
Conseiller départemental
Conseiller communautaire de la Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Maire de Saint-Onen-la-Chapelle



Philippe Loison
Conseiller syndical
Président d'Initiative Brocéliande



Frédéric Chevalier
Conseiller syndical
Vice-président de la Chambre d'agriculture



Christelle Callarec
Conseillère syndicale
Secrétaire adjointe de la Chambre de commerce et d'industrie



Pierrick Vilboux
Conseiller syndical
Élu de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat



Christèle Fournier
Conseillère syndicale
Co-présidente du Conseil de développement

Les services

Direction



Amandine Camossaro

Administration générale



Béatrice Donet
Administration
Communication
Informatique
RGPD



Sandrine Poulain
Finances
Ressources humaines
Prévention sécurité

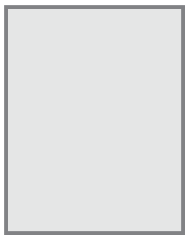


Pauline Perbet
Système d'Information
Géographique - SIG
RGPD

Rénovation Habitat



Chloé Houdus
Conseil Rénov'Habitat



En cours de recrutement
Conseil Rénov'Habitat

Développement local



Frédéric Richeux
Randonnée & accessibilité



Clarisse Segaud
Fonds Leader



Amélie Blandeau
Conseil de développement

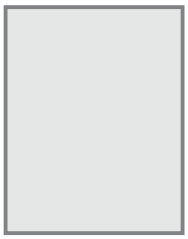
Prévention et promotion de la santé



Alice Ticos
Contrat Local de Santé
CLS



Yann Menot
Conseil Local de Santé Mentale
CLSM



En cours de recrutement
Maison Sport Santé

Autonomie/Bien vieillir



Nathalie Pierre
Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC



Camille Desriac
Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC



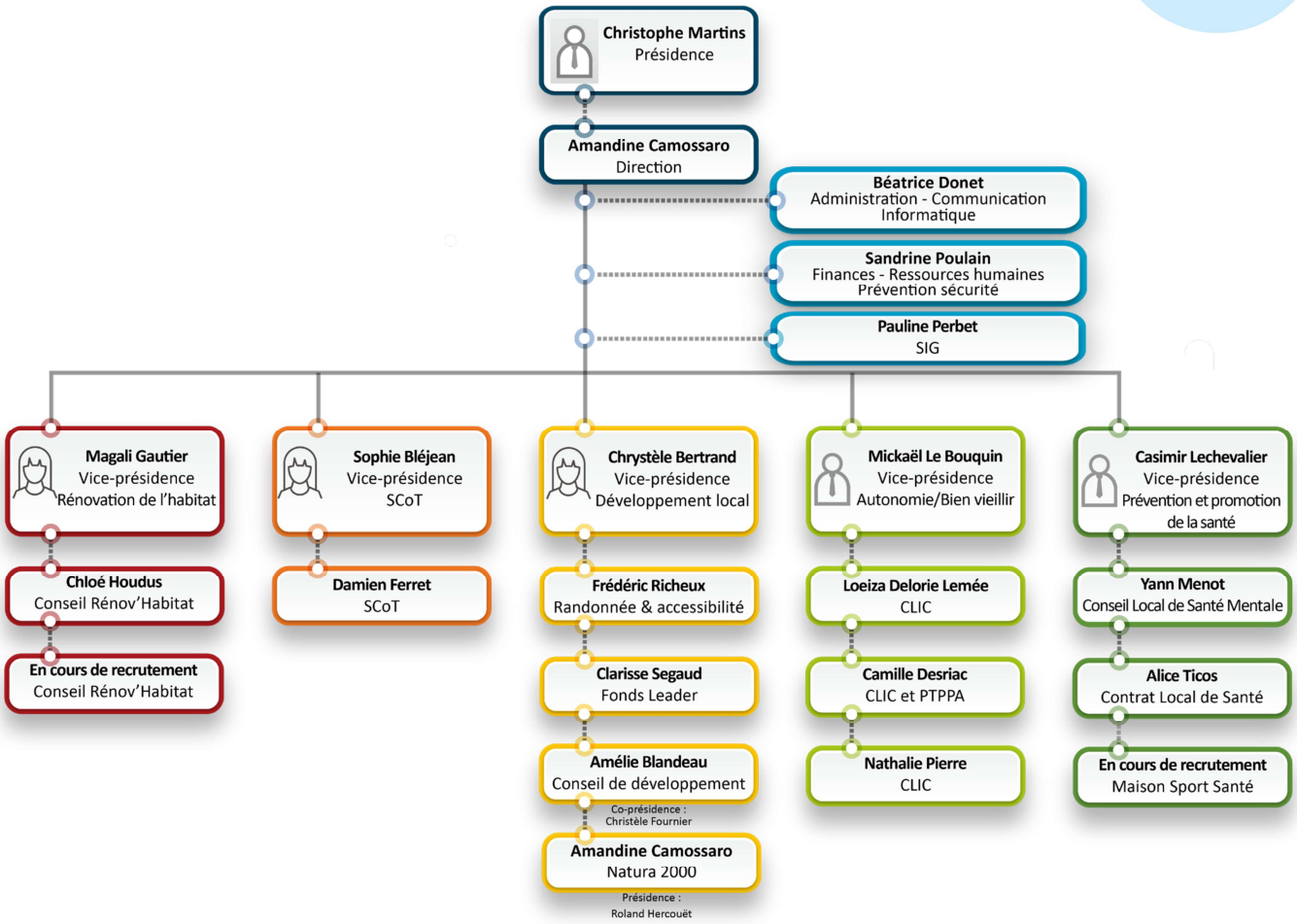
Loeiza Delorie Lemée
Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC

Schéma de Cohérence Territoriale



Damien Ferret
SCoT

L'organigramme



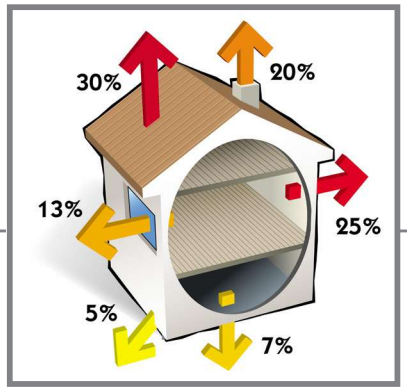
Nous écrire

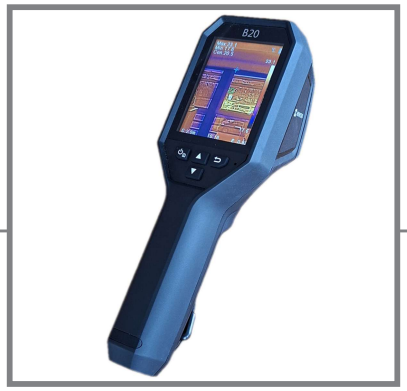
■ Amandine Camossaro	direction@pays-broceliande.bzh
■ Béatrice Donet	administration@pays-broceliande.bzh
■ Sandrine Poulain	rh.compta@pays-broceliande.bzh
■ Pauline Perbet	sig@pays-broceliande.bzh
■ Chloé Houdus	info.renov.energie@pays-broceliande.bzh
■ *En cours de recrutement*	coord.renov.energie@pays-broceliande.bzh
■ Frédéric Richeux	randonnee@pays-broceliande.bzh
■ Clarisse Segaud	leader@pays-broceliande.bzh
■ Amélie Blandeau	conseil.developpement@pays-broceliande.bzh
■ Alice Ticos	sante@pays-broceliande.bzh
■ Yann Menot	sante.mentale@pays-broceliande.bzh
■ *En cours de recrutement*	coord.mss@pays-broceliande.bzh
■ Nathalie Pierre	coordination.clic@pays-broceliande.bzh
■ Camille Desriac	adj.clic@pays-broceliande.bzh
■ Loeiza Delorie Lemée	accueil.clic@pays-broceliande.bzh
■ Damien Ferret	scot@pays-broceliande.bzh

Espace Conseil France Rénov'
Conseil Rénov'Habitat

Le service d'informations et de conseils à la rénovation de l'habitat du Pays de Brocéliande a été créé en 2021. Il est joignable gratuitement au 0 800 725 635. Depuis le 1er janvier 2025, ce guichet fait partie du Service Public pour la Rénovation de l'Habitat (SPRH).
Il est identifié comme Espace Conseil France Rénov' et point d'entrée unique des demandes pour les projets de rénovation de l'habitat (énergie et adaptation). Aussi, il oriente les habitants vers les différents acteurs publics ou privés dans le cadre de leur projet.
Il est à destination de la population des 3 communautés de communes du territoire, quelles que soient leurs ressources.







Services aux habitants du territoire

■ Un service gratuit pour les habitants, neutre et indépendant ;
■ Pour les propriétaires et les locataires, quelles que soient leurs ressources ;
■ Permanences sur rendez-vous :
- o Montauban-de-Bretagne
- o Saint-Méen-le-Grand
- o Montfort-sur-Meu
- o Bédée
- o Plélan-le-Grand
- o Bréal-sous-Montfort



Objectifs et types de travaux

■ Amélioration de la performance énergétique :
- o Réduire vos factures d'énergie
- o Améliorer votre confort
- o Agrandir ou aménager vos combles
- o Valoriser votre patrimoine
- o Réduire votre impact environnemental

■ Réalisation de travaux d'adaptation au / à:
- o Vieillissement
- o La perte d'autonomie
- o Une situation de handicap

Mise à disposition gratuite sur réservation d'une caméra thermique et d'une mallette *Habitat sain et économe* contenant des équipements pour mesurer la consommation d'eau, d'électricité, la qualité de l'air intérieur et les ondes électromagnétiques.

Missions et informations

■ Conseils techniques et informations sur les aides financières (énergie et adaptation) ;
■ Accompagnement dans le choix des solutions de rénovation les plus pertinentes et efficaces par rapport au budget pour atteindre un projet global performant ;
■ Aide pour la concrétisation du projet, le préparer et le suivre efficacement et sereinement ;
■ Echanges avec les acteurs publics et privés en lien avec la rénovation de l'habitat ;
■ Orientation des ménages vers les partenaires selon le projet.

Cofinancé par :
Pays de Brocéliande avec France Rénov' Région Bretagne

Schéma de Cohérence Territoriale SCoT

Le Schéma de Cohérence Territoriale est le document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle du bassin de vie, le projet de territoire du Pays de Brocéliande visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles, notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Le SCoT intègre dans ses prescriptions toutes les règles de rang supérieur (nationales, régionales, etc.) à son territoire de mise en œuvre. Les PLU et PLUi qui le composent doivent être compatibles avec les orientations déterminées par le SCoT.



Aménagement du territoire *Echelle Pays*

■ Rôle de personne publique associée (PLU, PLUi, etc.) ;
■ Assurer une cohérence des documents d'urbanisme et des projets urbains à l'échelle du Pays de Brocéliande ;
■ Offrir un regard extérieur sans parti pris sur les projets d'aménagement ou de développement urbain ;
■ Permettre une visibilité et une ambition territoriales par l'échange et le partage d'expérience.

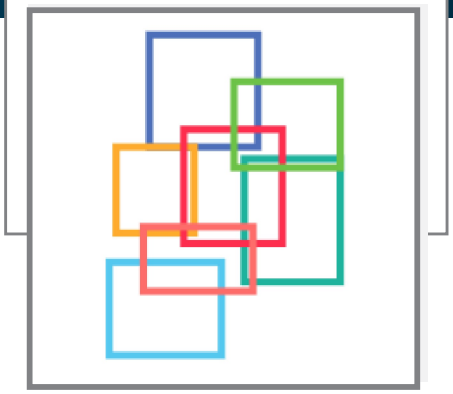
Urbanisme commercial

Les projets d'aménagement commercial de plus de 300 m² sont analysés par le Pays qui donne son avis dans le cadre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).



Approbation du nouveau SCoT

Le nouveau SCoT a été approuvé le 10 février 2026.
Il tient compte des tendances passées et actuelles pour imaginer les conditions d'un aménagement durable du territoire sur les deux prochaines décennies. Il vise à adapter les politiques publiques dans les domaines de l'habitat, du développement économique, des mobilités, de l'environnement et de la gestion de l'énergie aux futurs enjeux, en tenant compte notamment des conséquences du changement climatique. Cette procédure de révision a notamment permis d'intégrer les objectifs de la loi Climat et Résilience qui imposent de réduire progressivement la consommation foncière pour tendre vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050.



Coopération avec les autres SCoT bretons

■ Echange de bonnes pratiques ;
■ A l'échelle régionale : collaboration dans le cadre de la CRG (Conférence Régionale de Gouvernance) pour mettre en œuvre le ZAN *(Zéro Artificialisation Nette)* (suivi et maitrise de la consommation foncière) ;
■ A l'échelle départementale : participation à l'InterSCoT (partage d'expériences, de bonnes pratiques mais également d'orientations politiques communes autour d'enjeux communs (logistique, commerce, gestion de la ressource en eau)).

Cofinancé par :

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE
Liberté Égalité Fraternité

Programme Fonds européens Leader 2023-2027
(Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale)

Ce dispositif européen soutient le développement des territoires ruraux grâce à l'attribution de subventions aux porteurs de projets locaux. Il permet de co-financer des projets innovants répondant aux besoins du territoire. L'objectif est d'articuler les politiques et les orientations européennes, nationales et régionales avec celles souhaitées au local pour le développement durable du territoire. LEADER, comme les autres fonds européens, est organisé dans le cadre de programmations pluriannuelles de 7 ans. Pour la programmation 2023-2027, le Pays de Brocéliande fait partie des 13 Groupes d'Action Locale (GAL) de la région Bretagne. Dans ce cadre, le Syndicat mixte accompagne des projets innovants répondant aux besoins du territoire.



L'association Popote et Papote à Saint-Thurial a bénéficié du fonds LEADER à hauteur de 75 000 € pour l'ouverture de son local, et le lancement de son activité de restauration/traiteur.



Montfort Communauté a bénéficié du fonds LEADER à hauteur de 75 000€, pour sa politique d'animation et de lutte contre l'isolement auprès des seniors.



L'association Montauban Animation a bénéficié du fonds LEADER à hauteur de 16 512,76€, pour la seconde édition de son festival « Au fil des rues ».

Une stratégie de développement locale

- Stratégie locale écrite de manière ascendante : ateliers participatifs organisés avec les acteurs du territoire afin de déterminer les projets futurs et leurs besoins de financements ;
- Stratégie déclinée en fiches actions : 5 pour la programmation 2023/2027 :
  - Accompagner les transitions économiques et les modes de consommation vers un modèle soutenable ;
  - Soutenir la culture comme vecteur de transitions sociales ;
  - Accompagner la transition démographique et adapter le territoire au vieillissement du territoire ;
  - Coopération internationale ;
  - Animation LEADER.

Partenariat avec la Région Bretagne

- Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande a signé un contrat de partenariat avec la Région Bretagne pour la programmation LEADER 2023/2027.
- Ce partenariat engage :
  - Le Syndicat mixte qui met en place les moyens humains nécessaires pour mener à bien sa stratégie locale.
  - La Région qui verse les subventions aux porteurs de projets.

Retrouvez la carte des projets financés par les fonds LEADER sur le site internet :
https://pays-broceliande.bzh/soutenir/accompagner-votre-projet/

Animation politique et technique

- Comité de programmation LEADER : composé de 6 membres titulaires publics et 6 membres titulaires privés ;
- Le comité sélectionne les projets pouvant solliciter une subvention LEADER. Le projet doit répondre à la grille de sélection.
- Animation technique : 1,5 ETP *(Equivalent Temps Plein)* mis à disposition des porteurs de projets pour les accompagner dans le montage de leur demande de subvention.



Cofinancé par :

COFINANCÉ PAR UNION EUROPÉENNE
L'Europe s'engage en Bretagne

Randonnée et Accessibilité
Itinérance touristique

La randonnée est un vecteur important de l'attractivité touristique du territoire pour en favoriser la découverte grâce à la mobilité douce (marche, vélo, équestre, VTT, trail, Gravel, etc.). Sur le Pays de Brocéliande et plus largement sur la Destination Brocéliande, la randonnée est l'activité la plus demandée par les visiteurs.
C'est pourquoi, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande avec les communes, communautés de communes et le Syndicat mixte de Destination Brocéliande s'engagent dans le développement et dans la gestion d'une offre de randonnées de qualité pour répondre aux besoins spécifiques des pratiquants.







Histoire
Délégation

Le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande est en charge de l'animation de la filière *promenades et randonnées*.
Il est l'interface entre le Département et les collectivités locales dans le développement des itinéraires de randonnées pédestres, équestres, VTT et vélopromenades®.
Il est également l'interlocuteur privilégié de la Région et du Département en matière d'itinérance touristique. Il accompagne les collectivités locales tout au long de leurs projets et joue un rôle de coordination entre les différents acteurs de la filière et de facilitateur pour chacun d'entre eux.

Rôle du Pays

- Accompagnement des communes (Communauté de communes le cas échéant) dans le développement du schéma régional des véloroutes voies vertes (V3 et V6) et du plan vélo départemental (vélopromenades®) ;
- Conseil, appui technique et suivi en collaboration avec les services départementaux auprès des EPCI, des communes et des fédérations départementales de randonnées pour la gestion du réseau d'itinéraires inscrits, à inscrire et non inscrits au PDIPR ;
- Promotion de l'offre des itinéraires dans l'intérêt du territoire et en cohérence avec l'ensemble de l'offre sur la Destination Brocéliande (promotion, labels, balisage, signalétique, etc.).

Accessibilité handicap
Label Tourisme & Handicap

Le Conseil régional pilote la démarche du label national Tourisme & Handicap en Bretagne.
Le Syndicat mixte contribue au développement de ce label en assurant son suivi au titre de la Région à l'échelle de la Destination Brocéliande.
- Conseil technique auprès des professionnels et prestataires de tourisme et de loisirs dans la mise en accessibilité de leurs établissements ;
- Accompagnement du prestataire volontaire vers la labellisation Tourisme & Handicap de son établissement et de ses activités.

Contrat Local de Santé
CLS

Le Contrat Local de Santé (CLS) 2023-2027 a été signé le 9 juin 2023 entre le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, les trois Communautés de communes membres du Syndicat mixte, l'Agence Régionale de Santé (ARS) Bretagne et huit autres partenaires. Ce second CLS vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en agissant sur les facteurs de prévention et de promotion de la santé, sur les parcours de santé ainsi que sur l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement médico-social. Les personnes vulnérables et leurs aidants ainsi que la participation citoyenne font l'objet d'une attention particulière.
Le CLS 2023-2027 du Pays de Brocéliande comprend seize actions, déclinées en vingt-quatre volets à développer sur toute la durée de sa mise en œuvre.



Mission Santé
13 partenaires signataires

- 2 pilotes :
  - o Agence Régionale de Santé Bretagne ;
  - o Syndicat mixte du Pays de Brocéliande ;
- 5 collectivités :
  - o La Région Bretagne ;
  - o Le Département d'Ille et Vilaine ;
  - o Les 3 Communautés de communes : Montfort communauté, Brocéliande communauté, Communauté de communes Saint-Méen Montauban ;
- Préfecture d'Ille et Vilaine ;
- 3 organismes de la sécurité sociale :
  - o Caisse Primaire d'Assurance Maladie ;
  - o Mutualité Sociale Agricole Portes-de-Bretagne ;
  - o Caisse d'Assurance Retraite et de Santé Au Travail ;
- L'enseignement élémentaire et secondaire.



Partenariat
Partenaires associés

Et bien d'autres partenaires associés pour piloter ou participer à la mise en œuvre des actions : Centre Hospitalier de Brocéliande, Centre Hospitalier Guillaume Régnier, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de Brocéliande, DAC'tiv, Agence départementale du Pays de Brocéliande, etc.





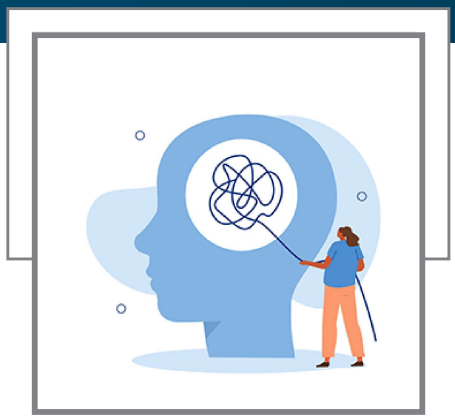
Enjeux et Animation politique & technique

- 3 enjeux thématiques du Contrat Local de Santé 2023-2027 du Pays de Brocéliande :
  - o Environnements et habitudes favorables à la santé ;
  - o Publics spécifiques ;
  - o Accès aux soins et à la prévention & promotion de la santé ;
- 5 ans pour mettre en œuvre 16 actions avec les partenaires ;
- Implication des élus locaux :
  - o Participer à des formations/sensibilisations ;
  - o Être accompagné pour la mise en place d'actions ;
  - o Être relai des actions.
- Participation citoyenne comme levier :
  - o Implication des citoyens comme acteurs de leur santé.

Cofinancé par :
ars Agence Régionale de Santé Bretagne

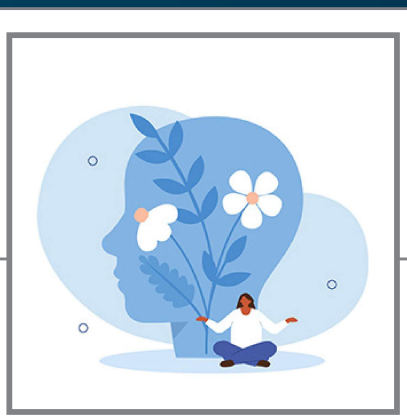
Conseil Local de Santé Mentale
CLSM

Depuis 2024, un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM) est déployé sur le Pays de Brocéliande. Cofinancé par l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS) et le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande, ce nouveau dispositif bénéficie d'une mission de coordination à mi-temps.
Rattaché au Contrat Local de Santé (CLS), le CLSM est la plateforme de concertation et de coordination pour les personnes et structures qui se sentent concernées par la santé mentale.



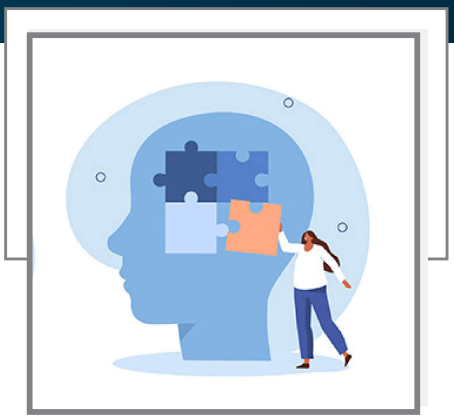
Organisation
Pilotage et animation

■ Le CLSM est présidé par un élu local, coanimé par la psychiatrie publique, et intégre les élus, les professionnels, les bénévoles, les usagers, les aidants.
■ Il a vocation à définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations habitant ou travaillant sur le Pays de Brocéliande.
■ Son animation développe une approche locale et participative de la prévention et des parcours de soins.
■ Il propose de multiples actions tant au bénéfice du grand public qu'en direction des acteurs de 1ère ligne (élus, bénévoles et professionnels au contact direct des populations).



Principaux enjeux et objectifs

■ Positionner la santé mentale comme universelle *(chacun de nous a une santé mentale et chacun de nous peut connaitre un épisode où son état de santé mentale peut être altéré)* ;
■ Agir sur les déterminants de santé qui influent sur la santé mentale ;
■ Prendre en compte la santé mentale comme déterminant de la santé globale ;
■ Investissement fort dans la prévention du suicide, préoccupation majeure de santé publique dans notre région ;
■ Amélioration de l'accompagnement des personnes souffrant de troubles psychiques.
■ Agir tant sur les postures promotrices de santé mentale que sur la création d'environnements favorables.



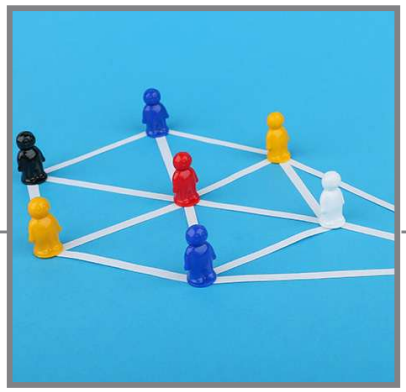
Un exemple : la santé mentale des jeunes

■ Groupe de travail *Promouvoir la santé mentale des jeunes* : démarche inscrite dans la durée visant l'élaboration d'une culture commune et la mise en oeuvre d'actions collectives
■ Formation permettant aux adultes en lien avec des jeunes d'investir le champ du développement des compétences psychosociales ;
■ Partenariat dans le cadre d'une action de sensibilisation de jeunes pairs en santé ;
■ Accompagnement dans les travaux de la Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) visant à prévenir et mieux accompagner le refus scolaire anxieux ;
■ Relais d'institutions (Région, Agence Régionale de Santé - ARS) afin de permettre l'ouverture d'un Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) sur le territoire, etc.

Cofinancé par :
ars Agence Régionale de Santé Bretagne

Centre Local d'Information et de Coordination CLIC

Ouvert depuis 2008 et gratuit pour la population, ce service d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et de soutien est également une antenne de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées). C'est aussi un lieu de ressources, d'échanges et de coordination.
Il s'adresse aux :
- **Personnes de plus de 60 ans**
- **Personnes en situation de handicap (enfants et adultes)**
- **Familles et entourages**
- **Professionnels du territoire**

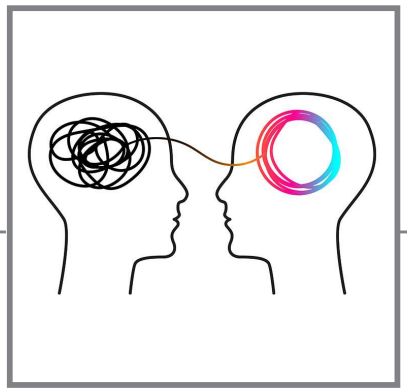


Pour quoi ?
Informations sur :

- Le soutien à domicile : services d'aides et/ou de soins, accueil de jour, portage de repas, téléalarme, etc.
- Les structures d'hébergement ;
- L'accès aux droits liés au maintien de l'autonomie et au handicap ;
- Les demandes auprès de la MDPH : AAH *(Allocation aux Adultes Handicapés)*, RQTH *(Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)*, CMI *(Carte Mobilité Inclusion)*, etc.
- Le soutien aux aidants ;
- Les transports, les loisirs, le social, etc.

Coordination
Partenariat

- Avec les partenaires du sanitaire et social, échanges sur des situations problématiques de maintien à domicile.



Comment ?
En proximité

- Echanges par téléphone, mail ; sur rendez-vous dans les lieux de permanences (Iffendic, Montauban-de-Bretagne, Montfort-sur-Meu, Plélan-le-Grand, Saint-Méen-le-Grand) ;
- Evaluation de la situation personnalisée et confidentielle.





Quand ?
A tout moment de la vie

- Face à la maladie, à la perte d'autonomie, au handicap, les habitants du Pays de Brocéliande peuvent solliciter le CLIC.
- Il est important que les familles, les aidants, etc. anticipent ces questions afin d'éviter les situations d'urgence.

Prévention
Autonomie et droits

- Participation avec les acteurs locaux au programme d'actions de prévention de la perte d'autonomie et d'accès aux droits.

Cofinancé par :

Ille & Vilaine LE DEPARTEMENT

Ille-et-Vilaine Maison Départementale des Personnes Handicapées

Projet Territorial de Prévention de la Perte d'Autonomie PTPPA

■ **Le PTPPA est une démarche de coordination, de prévention et d'animation territoriale qui rassemble les acteurs du Pays de Brocéliande autour des enjeux du bien vieillir.**
■ **Il vise à développer un parcours de prévention adapté aux besoins des habitants et à favoriser l'accès de tous aux actions et ressources du territoire.**

Il s'adresse aux personnes de 60 ans et plus, aidants et entourages, professionnels et acteurs du territoire, associations et porteurs d'actions et acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux.







Communication & diffusion

Informer, aller vers

■ **Livret :**
- o Création et diffusion d'un livret à destination des personnes de 60 ans et plus ;
- o Valorisation des ressources et actions de prévention existantes.

■ **Communication :**
- o Faire connaître le PTPPA et ses actions ;
- o Développer des supports adaptés aux habitants ;
- o Améliorer la visibilité de l'offre de prévention.

■ **Événementiel :**
- o Participation à des forums et événements locaux ;
- o Organisation ou participation à des temps d'information ;
- o Aller à la rencontre des habitants et des acteurs du territoire.

Porgramme d'actions

Développer, prévenir

■ **Programme coordonné avec la Commission des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie 35 (CFPPA) :**
- o Coordonner et valoriser les actions de prévention soutenues par la CFPPA ;
- o Favoriser une offre de prévention cohérente et complémentaire à l'échelle du Pays de Brocéliande ;
- o Développer des actions répondant aux besoins ;
- o Mobiliser et accompagner les porteurs d'actions ;
- o Inscrire les actions dans une logique de parcours de prévention.

Retrouvez la carte des actions de prévention sur le site internet :
https://pays-broceliande.bzh/soutenir/bien-vieillir-clic/

Animation & gouvernance

Fédérer, coordonner

■ **Animation de la démarche :**
- o Animer les instances du PTPPA ;
- o Faire vivre la dynamique partenariale ;
- o Mettre en réseau les acteurs du territoire ;
- o Favoriser les échanges et la coopération entre partenaires.

■ **Gouvernance :**
- o Assurer le lien avec la CFPPA 35 ;
- o Assurer le lien avec Pour Bien Vieillir Bretagne (PBVB) ;
- o Articuler le PTPPA avec les dispositifs et démarches existants sur le territoire.

■ **Partenariat :**
- o Identifier et mobiliser de nouveaux acteurs ;
- o Favoriser la complémentarité des interventions ;
- o Encourager la participation des habitants et des usagers.

Cofinancé par :
Ille & Vilaine LE DÉPARTEMENT · ars Agence Régionale de Santé Bretagne · pb POUR BIEN VIEILLIR BRETAGNE

Site Natura 2000
Forêt de Paimpont

Le réseau européen Natura 2000 regroupe des sites naturels identifiés pour la grande qualité, la rareté ou la fragilité de leur biodiversité. L'ambition de cette démarche est de protéger ce patrimoine biologique tout en valorisant les dynamiques locales. L'enjeu central réside dans la recherche d'un équilibre durable entre la conservation des milieux naturels et le maintien des activités humaines essentielles au territoire, telles que l'agriculture, la sylviculture ou le tourisme.
Le site est étendu sur 1 217 ha réparties sur 7 communes : Paimpont, Plélan-le-Grand en Ille-et-Vilaine et Concoret, Néant-sur-Yvel, Tréhorenteuc, Campénéac et Loyat en Morbihan.







Un patrimoine naturel reconnu

■ Proposé dès 1999 et officiellement désigné Zone Spéciale de Conservation en 2007, le site Natura 2000 n°FR5300005 « Forêt de Paimpont » s'étend sur 1217 hectares répartis sur 7 communes. Ce périmètre abrite une mosaïque écologique remarquable composée de 14 habitats d'intérêt communautaire, dont des tourbières, des landes et des étangs nichés au cœur de massifs forestiers. Cette biodiversité d'exception accueille des espèces protégées à l'échelle européenne. On y dénombre :

- 2 espèces végétales : le Flûteau nageant et le Coléanthe délicat ;
- 10 espèces de faune : 5 variétés de chauves-souris, le Triton crêté et 4 types d'insectes comme le Grand Capricorne ou le Lucane Cerf-Volant.

Une gouvernance locale et concertée

■ La gestion du site repose sur le Document d'Objectifs (DOCOB), véritable feuille de route validée par les services de l'État. Ce document définit les mesures de maintien ou de restauration des habitats à partir d'un diagnostic précis des réalités socio-économiques du secteur. La mise en œuvre de ces actions est pilotée par un Comité de pilotage (COPIL). Présidé par un élu local, il réunit l'ensemble des forces vives : propriétaires, exploitants, usagers, scientifiques et représentants de l'État, garantissant ainsi une gestion transparente et concertée.

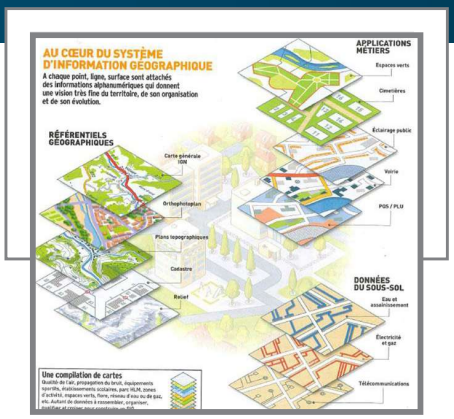
Le Syndicat mixte, acteur au service du territoire

■ Depuis 2017, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande assure la mission de structure opératrice du site.
Son mandat consiste à transformer les orientations du DOCOB en actions concrètes sur le terrain.
Pour les interventions spécifiques liées aux milieux forestiers, le Syndicat mixte du Pays de Brocéliande missionne l'expertise technique du Centre National de la Propriété Forestière (CNPF), assurant ainsi une gestion rigoureuse et adaptée aux spécificités de chaque parcelle.

Cofinancé par :

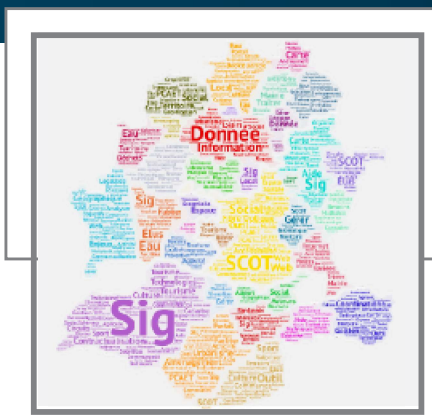
Système d'Information Géographique
SIG

Le SIG est un système d'information conçu pour recueillir, stocker, traiter, analyser, gérer et présenter tous les types de données spatiales et géographiques. Son fonctionnement repose sur des moyens techniques (bases de données, logiciels, etc.) et des moyens humains pour organiser les données. Outil de pilotage, le SIG est un appui à la décision pour les élus et leurs services dans l'objectif de servir et valoriser le territoire. Il permet le développement d'outils métiers adaptés, un suivi précis de bases de données et de cartographie.



Système d'Information Géographique

- Projets cartographiques ;
- Administration et valorisation des données géographiques ;
- Accompagnement, formation des utilisateurs.



SIG mutualisé

Pays, EPCI et communes

- Administration de la plate-forme webSIG ;
- Gestion de la base de données géographiques ;
- Applications métiers (cadastre, urbanisme, etc.) ;
- Formation et assistance des utilisateurs.



Portail du SIG

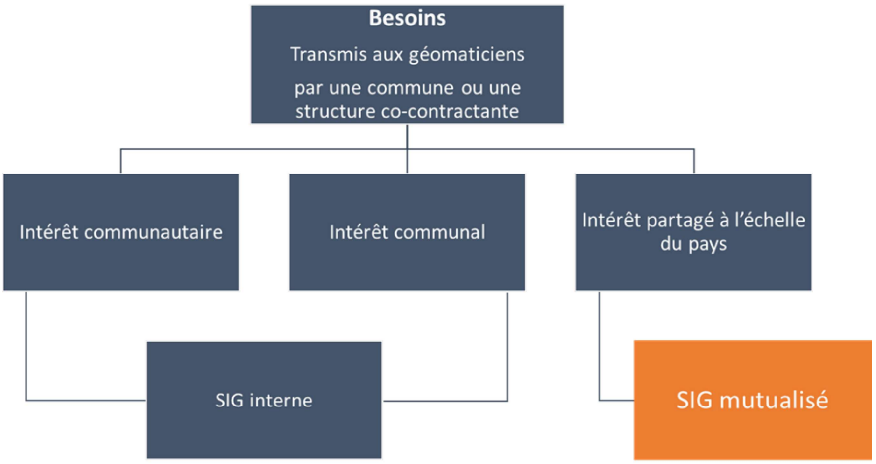
sig.pays-broceliande.bzh

- Mise à disposition de fiches, documents, tutoriels ;
- Information sur les mises à jour de données dans les applications ;
- Prévention de ralentissements ou maintenances de la plate-forme webSIG.

Partenariat territorial

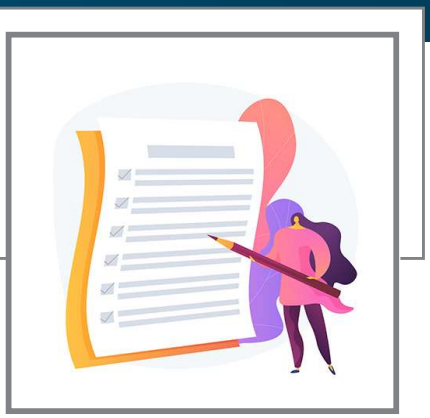
Politique et technique

- Convention pluriannuelle entre le Syndicat mixte et les 3 Communautés de communes ;
- Plan de travail annuel définissant les projets au travers d'une annexe ;
- COPIL et COTECH organisés en fonction des projets ;
- 1 ETP *(Equivalent Temps Plein)* réparti entre les 3 géomaticiens du territoire.



Conseil de développement Participation citoyenne

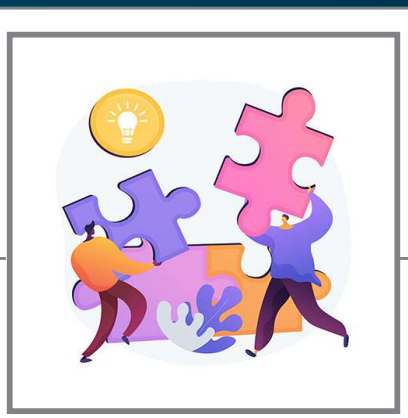
Le Conseil de développement est une instance citoyenne composée de volontaires qui souhaitent s'impliquer dans la vie du territoire. C'est un espace de dialogue et de participation citoyenne qui reflète la diversité de la société civile du territoire et nourrit la démocratie locale. Il rassemble des acteurs variés et leur permet de réfléchir et travailler ensemble dans une logique prospective sur des thématiques pertinentes pour le territoire. Celles-ci sont déterminées par saisine du Conseil syndical ou auto-saisine et font l'objet de préconisations à l'attention des élus des EPCI ou du Conseil syndical.



Cadre législatif

■ 1999 : la loi Voynet introduit les Conseils de développement.
■ 2014-2015 : les lois MAPTAM et NOTRe renforcent leur statut.
■ 2017 : la loi Egalité et Citoyenneté impose la mixité de genre et d'âge.
■ 2019 : la loi Engagement et Proximité modifie le seuil d'habitants et permet la création de Conseils de développement non-obligatoires.



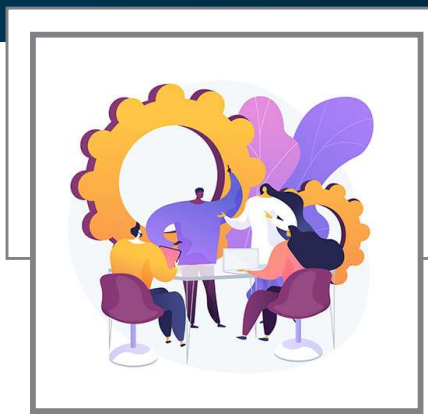


Rôle

■ Créer du dialogue entre les différentes composantes de la société civile et favoriser la participation des citoyens aux projets du territoire ;
■ Ouvrir le débat, confronter les points de vue pour faire émerger de façon constructive des positionnements collectifs.

Réseau

Les Conseils de développement bretons sont organisés en réseau. Celui-ci favorise les apprentissages réciproques et le partage de méthodes et d'outils collectifs. Il porte également une parole collective auprès des partenaires, notamment le Conseil régional et le CESER.



Organisation

■ Le Conseil de développement se réunit plusieurs fois par an en une assemblée plénière qui réunit ses deux collèges (« partenaires » et « citoyens »). En parallèle, les travaux thématiques sont menés par des commissions. L'assemblée nomme un bureau appelé « groupe d'animation » qui désigne en son sein deux co-présidents. Le groupe d'animation assure notamment la préparation des réunions et des commissions thématiques, de l'organisation interne et la communication.

Cofinancé par :
Région Bretagne

Mes notes



Syndicat mixte du Pays de Brocéliande
Manoir de la Ville Cotterel
48 rue de Saint-Malo
35360 Montauban-de-Bretagne

02 99 06 32 45
contact@pays-broceliande.bzh

Crédits photos :
Adobestock (Afanasiev Oleksii, broluthfi, darknightsky, derplan13, dinostock, Gilles Paire, glopphy, Graphithèque, Happy Art, Irina-Strelnikova, Jojo*, Julien Eichinger, leremy, mark.f, metamorworks, rh2010, Stekloduv, tomozina1, VectorMine, Петр Смагин) - (page Conseil de développement : Designed by Magnific (www.magnific.com) et Flaticon) - Designed by Magnific (www.magnific.com) studiogstock - Audiar - Communauté de communes Saint-Méen Montauban, Brocéliande communauté, Montfort communauté - La quatrième de couverture : Communauté de communes Saint-Méen Montauban (© mrw zeppeline bretagne)

Conception :
Syndicat mixte du Pays de Brocéliande - Octobre 2026